

FONCTION ET EXPRESSION DES PRIÈRES D'INTERCESSION *

Il y a un peu plus de deux ans, un monastère cistercien était sollicité — entre autres communautés — de participer à une première expérience des preces, les prières que la réforme liturgique a récemment insérées, ou replacées, à la fin de laudes et vêpres.

Les pages qui suivent sont le fruit de cette expérience et de la réflexion qu'elle a suscitée. Elles proposent une interprétation de la « prière litanique » telle qu'elle est vécue à l'office choral, sans exclure des allusions inévitables à la prière universelle de la messe.

Les formules citées en exemple ont une orientation nettement contemplative. Cela n'exclut nullement, dans la pensée de l'auteur lui-même, que les preces et surtout les intercessions de l'office du soir aient des perspectives missionnaires, apostoliques, voire temporelles.

Au sens populaire, si nous en croyons l'usage, ainsi que les indications de Littré ou de Larousse, litanie est un mot plutôt péjoratif. Il évoque une énumération prolix et fastidieuse, sur un sujet souvent désagréable par lui-même : une litanie de plaintes, de récriminations...

Il ne faudrait pas récuser tout de suite cette utilisation d'un terme liturgique, parce que, si elle grossit et isole certains traits, elle peut cependant en rappeler l'existence. A ce niveau, litanie évoque répétition, insistance sur un thème unique, indéfiniment repris sous des aspects à peine différents. Or, c'est l'un des points sur lesquels on voudrait attirer l'attention.

Dans le même contexte, litanie évoque aussi un quasi monologue, au cours duquel l'interlocuteur a grand-peine à placer un mot. Et le jeu du dialogue litanique sera aussi un problème à examiner.

* Cet article a paru pour la première fois, en substance, dans le bulletin *Prier ensemble*, rédigé par un groupe de moines et de moniales (Monastère Notre-Dame, B-5644 Ermeton-sur-Biert, Belgique).

Il semble nécessaire de rappeler quelques notions sur le rite lui-même, son origine, essayer de définir une espèce, ou plusieurs, de prière litanique, et indiquer quelques pistes de réalisations pratiques, selon la conception que l'on se fait du rite.

I. LE RITE

I. « Litanie » ou « ecténie » : dialogue ou monologue.

La prière litanique est un rite très anciennement attesté, mais les documents sur son origine laissent posé le problème de sa nature.

Au lucernaire, le témoignage d'Éthérie nous renseigne sur la coutume de l'Église de Jérusalem, vers la fin du 4^e siècle. Il s'agit d'une prière d'intercession pour « chacun », membre de l'assemblée ou fidèle recommandé au clergé. C'est le diacre qui fait mémoire de la personne en prononçant son nom, et aussitôt les enfants de chœur, dont les voix « font un bruit extraordinaire », répondent *Kyrie eleison*. Le rite se termine par une prière de l'évêque à laquelle tous s'associent, et par diverses bénédictions. Et ainsi se conclut l'office¹.

Le rite présente donc ici les caractères de : prière, intercession, dialogue entre un ministre (diacre, puis évêque) et le peuple, situation de conclusion.

A la messe, vers la même époque, les *Constitutions Apostoliques* mentionnent des intentions énumérées par le diacre, avec réponse du peuple². D'autres formules plus développées ont existé aussi, dont un exemple subsiste dans la « litanie d'oraisons », le vendredi saint³. Ce qu'il faut signaler ici, c'est que, dans ces deux cas et surtout le dernier, la participation du peuple est réduite par rapport à ce qui nous en est présenté dans la relation d'Éthérie. L'« intention » s'amplifie en regard de la réponse, et pareillement le rôle du ministre en regard de celui du peuple : si le diacre invite encore l'assemblée à prier, en

1. Éthérie, *Journal de voyage*, éd. Pétré, Sources chrétiennes, p. 193.

2. *Constitutiones Apostolorum*, VIII, 6 (4, 9) ; cf. 9 (6) ; éd. Quasten, dans *Florilegium Patristicum*, VII (IV), Bonn 1936, p. 199, 200, 205.

3. Je constate l'existence de ces formules diverses sans prendre parti sur leur juxtaposition ou leur caractère de doublet.

donnant parfois d'abondantes précisions sur l'objet de cette prière, c'est l'évêque lui-même qui prie quand il « dirige » la litanie (voir le rôle de l'officiant dans les oraisons du vendredi saint). Nous nous approchons ainsi de la litanie-monologue où l'interlocuteur n'a guère la ressource que d'écouter (ce qui est parfois son rôle) et de répondre *Amen*. Dans l'assemblée, l'élément « écoute » prend le pas sur l'élément « profération ».

Le cas extrême serait ici l'« ecténie », qu'on a parfois appelée aussi « litanie » : c'est une longue prière dite par le président de l'assemblée pour diverses intentions. Mgr Duchesne⁴ cite en exemple la prière insérée dans la lettre de saint Clément : d'abord longue confession de louange, puis prière pour les chrétiens et enfin pour les pouvoirs publics, avec une conclusion doxologique, ce texte, qui couvre une page et demie de caractères serrés, semble ne laisser au peuple que la réponse finale.

Cela ne veut pas dire qu'il y ait eu évolution, comme si la litanie diaconale signalée par Ethérie était le modèle primitif et achevé du genre, qui aurait ensuite dévié ou se serait transformé. Le texte de saint Clément est évidemment antérieur à celui de la voyageuse espagnole. Il semble donc que l'ecténie ait précédé, à la messe, la litanie diaconale : avec le temps, le besoin se serait fait sentir d'une participation du peuple. Mais il n'en est pas de même de la litanie des saints, genre à part et très primitif⁵.

2. « Litanie », « capitella », « preces » : simplicité ou multiplicité du thème

Sous les formes rapportées par Ethérie ou par les *Constitutions Apostoliques*, ministre et peuple dialoguent sur un rythme assez serré. Mais l'exemple le plus net d'un tel dialogue est précisément donné par la litanie des saints, témoin d'une évolution qui nous intéresse.

Quelle que soit la date de leur composition définitive, ces litanies étaient, dès la fin du 6^e siècle, utilisées pour la procession du 25 avril sous la forme — à peu de chose près — que nous lui avons connue ce jour-là et aux Rogations. Elles ont tellement marqué ce rite qu'elles lui

4. *Origines du culte chrétien*, Paris 1902, p. 50 ss.

5. BAUMSTARK, *Liturgie comparée*, p. 83-90.

ont donné leur nom. Pour le peuple, il n'était pas question de chanter une litanie pendant une procession, mais de faire « la procession des litanies ».

Pourtant, le rite était complexe : il y avait d'abord les litanies proprement dites, comportant trois parties : invocation des saints, énumération des mystères du Christ, « intentions » rappelant de près celles des prières diaconales et suivies de l'*Agnus Dei* et du *Kyrie eleison* ; ensuite venaient le *Pater*, le psaume 69 et une nouvelle sorte de « litanie », faite de versets psalmiques et connue sous le nom de *capitellum*, ou — au pluriel — de *capitella* ; le tout se concluait par des oraisons.

Ce qui nous intéresse ici, c'est d'abord l'évolution du geste liturgique au long de ce rite. Dans la litanie des saints proprement dite, c'est le peuple qui prie : *ora pro nobis*. Le thème de la prière est unique : l'attention des participants, c'est trop clair, ne s'arrête pas en détail à chacun des personnages dont les noms défilent, on prie « les saints ». Les noms permettent seulement à la prière de se fixer, de se tenir à son objet, ils ne lui donnent pas à chaque fois un contenu notionnel différent. Ainsi l'état de supplication devant l'assemblée des saints est-il l'attitude propre de cette litanie, et le geste essentiel est, non pas : *Sancte Petre*, mais : *ora pro nobis*.

Ce sera encore vrai quand il s'agira des mystères du Christ, qui nous libèrent du péché : la personne du Christ et la libération qu'elle apporte prendront en réalité le pas sur l'énumération successive des mystères. Le thème unique sera : *libera nos, Domine*. Mais ce sera déjà un deuxième thème.

La perspective change davantage avec la troisième partie. Ici, les intentions vont se faire plus prolixes. Sans doute s'agira-t-il toujours des bienfaits du Seigneur dont on demande l'accomplissement : *Te rogamus, Domine*. Toutefois, ce thème de prière, à partir du moment où il n'est plus appliqué seulement à la condition de l'homme pécheur, en général, comme il en était au début : *Peccatores...*, mais à une série de besoins particularisés, depuis le Souverain Pontife jusqu'aux défunts en passant par les fruits de la terre, a tendance à s'éparpiller. Le *Te rogamus, Domine* n'est déjà plus l'expression d'une prière foncièrement identique à elle-même, c'est une réponse, simple, il est vrai, sous forme de refrain, mais réponse à des énoncés divers. Le rythme aussi a changé : les intentions sont de longueur très inégales, et cela contribue encore à ramener l'atten-

tion sur chacune, au détriment de l'unité primitive. Le pivot de la prière a changé : il est passé du peuple aux chantres. La nature en a changé aussi, passant d'un état de prière très simple à une série de demandes actualisées.

Ce déplacement sera plus net encore dans le cas des versets psalmiques, dont le soliste (ou le célébrant) dit la première partie et que l'assemblée complète (si chacun a son livre ou sait le texte par cœur, sinon la réponse est assurée par quelques chantres et l'assemblée perd sa participation). Il y a ici un jeu nouveau, dont la règle est que la réponse s'ajuste à chaque fois, selon un code fixé à l'avance, au texte proclamé par le soliste (ou le ministre). L'interpellation de celui-ci est destinée à provoquer, chez ceux qui l'écoutent, l'apparition d'une formule qui correspond à la sienne. Dans la litanie, le soliste explicite la prière de l'assemblée. Dans le verset-répons, il la conduit.

Or, précisément, et c'est le second point qui nous intéresse, la structure : litanie (réduite au *kyrie eleison*), *Pater*, collection de versets psalmiques, oraison, sera l'ossature des *Preces* du bréviaire. Il est bien clair que le principal élément « litanique » est ici cette suite de versets, dont le concile d'Agde, en 506, prescrivait qu'ils fussent tirés des psaumes — ce qui laisse bien supposer qu'ils ont été quelquefois de composition ecclésiastique — et placés en conclusion de laudes et vêpres. La même place leur est donnée dans la Règle de saint Césaire⁶.

La juxtaposition de la litanie proprement dite, fût-elle réduite à la *supplicatio litaniae* ou *Kyrie eleison*⁷, et de ces *capitella* les a fait plus d'une fois désigner du même nom. Il s'agit pourtant de deux attitudes différentes, de deux gestes liturgiques qui ne se confondent pas. Au moment où une prière litanique retrouve sa place à la fin de l'office, il faut bien choisir l'orientation qu'on lui donne : vers la « litanie », telle qu'on a commencé à la décrire, ou vers les *Preces*. Il est significatif que ce dernier mot soit de préférence, sinon exclusivement, employé dans les textes de la réforme romaine. Il est non moins significatif que l'introduction aux *Preces*... publiées par la Congrégation pour le Culte divin⁸, faisant l'historique de ces prières, s'attache exclusivement au contenu de « l'intention », nullement au mode, au « geste » de prière de l'assemblée.

6. Dom F. CABROL, *DACL*, I, 875-876 ; II, 2041.

7. Règle de saint Benoît, c. 9.

8. *Schemata*, n. 348/*De Breviario*, 92, 1969.

3. La « prière » litanique.

a) Prière du « cœur ».

A juste titre, l'abbé Morlot faisait remarquer que les anciennes *Preces* (essentiellement composées des *capitella*) étaient toujours placées, dans les textes anciens, à la fin des Heures⁹.

D'autres liturgistes, de leur côté, notent la préférence accordée par l'assemblée à la prière de type proprement litanique¹⁰. Or, celle-ci figurait également dans la conclusion des offices (cf. le témoignage d'Éthérie) où elle semble même, si l'on en croit dom Salmon, avoir précédé les *Preces* proprement dites¹¹.

Le caractère populaire de cette prière et sa présence à la fin des offices nous posent une question, suscitée également par l'expérience que nous avons pu en faire à l'office choral, depuis deux ans. Est-il téméraire d'insinuer que ce double fait s'explique par la « forme » de la prière, aussi bien et peut-être plus que par son contenu ?

Si « les formes fondamentales de la prière chrétienne sont la louange de Dieu et la demande humaine », comme nous l'enseigne le Notre Père, elles « trouvent leur expression la plus immédiate dans le cri d'admiration et le cri d'invocation », dont la répétition « donne lieu à la litanie¹² ». Expression immédiate, spontanée : d'où la préférence du peuple. Mais en même temps expression d'une prière simplifiée, dépouillée, jaillissant d'une profondeur qui n'est atteinte normalement qu'à la suite et sous l'action des autres éléments de la liturgie : psalmodie, écoute de la Parole, hymne (quel que soit d'ailleurs l'ordre de ces éléments).

Ainsi considérée, la prière litanique située à la fin de l'office serait le parallèle, au plan de la célébration communautaire et liturgique, de la « prière de Jésus » au plan de ce que les anciens moines appelaient la « prière du cœur ». La répétition, murmurée ou silencieuse, de la formule bien connue, signifie et en même temps renouvelle

9. *La Maison-Dieu* 96, p. 59.

10. *L'Eglise en prière* (collectif), p. 135 ; J. GELINEAU, *Chant et musique dans le culte chrétien*, p. 121.

11. *L'Eglise en prière*, p. 829.

12. GINO STEFANI, *L'Acclamation de tout un peuple*, p. 64-65.

l'attitude intérieure. Mais celle-ci n'est atteinte qu'au terme d'une ascèse positive et souvent longue. De même, la liturgie de l'office intensifie progressivement la présence de la communauté à Dieu, et aboutit à une forme de prière où « l'intensité, la ' quantité ' du geste vocal exprime ces attitudes foncières (louange et demande) de manière plus claire et plus convaincante que ne le ferait la simple énonciation des paroles. Un gémissement informe, mais répété, insistant, a plus d'effet immédiat que n'importe quel discours pour provoquer le secours à un blessé... Certes, les paroles de Jésus au Père, à Gethsémani, étaient pleines de sens ; mais ce qui nous frappe le plus est bien le fait qu'il les a répétées toutes la nuit¹³. »

b) *Prière de la communauté.*

Nous retrouvons donc la constatation faite plus haut à propos de la litanie des saints : ce n'est pas le discours, c'est-à-dire la séquence d'intentions, qui constitue proprement la prière litanique, c'est l'invocation répétée, le refrain de l'assemblée, de la communauté. Refrain qui demande lui-même à se redire, au lieu d'être commandé par quelque interpellation venue du dehors. Le soliste ne « conduit » donc pas la litanie¹⁴, il s'insère au contraire dans un rythme qui s'impose à lui, et qu'il entretient dans la mesure où il le reçoit et y participe. Au niveau du contenu, la même subordination devrait jouer, chaque intention (comme chaque nom de saint) n'étant que l'énoncé partiel, explicite et momentané des innombrables sous-entendus qui peuplent la prière commune, comme le reflet passager d'une lueur dissimulée. Et de là vient la requête répétée — car elle nous fut souvent rappelée — pour des intentions brèves, concises, qui ne rompent pas le rythme, et dont la prolifération verbale ne vient pas distraire l'esprit sous le prétexte indiscret de lui apprendre à prier. De là aussi, la recherche d'un thème unique, dont la prière de Gethsémani, opportunément citée par Gino Stefani, offre l'exemple le plus saisissant et sans doute le plus convaincant.

Après tant de textes écoutés, lus et chantés, ne sera-t-il

13. *Ibid.*

14. Il faudrait alors nuancer la description que le P. Gelineau (*loc. cit.*) donne de la litanie. A juste titre, il suppose toujours un dialogue entre soliste et peuple, mais pour lui le soliste « dirige » ou « conduit » la prière. On peut voir les choses autrement.

pas permis à une communauté de prier sans livre, et de demeurer quelque temps en présence du Seigneur dans un acte aussi simple que possible, auquel ne pourrait normalement succéder que la prière silencieuse ?

c) *Litanie ou Preces* ?

Il faut cependant reconnaître qu'une prière très intense peut naître d'une lecture commune, surtout peut-être en groupe restreint. Sur ce point, on rendra justice aux « intercessions » de *Prière du Temps présent*. L'intérêt en est évident, dans le cas d'un office lu isolément, cela dit après expérience. On doit donc une vive gratitude à ceux qui ont pris la peine de peser ces formules.

Mais je prends, au hasard, l'exemple de l'intercession du jeudi soir, 3^e semaine (p. 356) :

R/ Attire-nous vers toi, Seigneur !

Béni sois-tu, Seigneur, de nous avoir appelés à ton Eglise,
— par ta grâce, garde-nous dans son unité.

Toi qui as confié au Pape N la charge de toutes les Eglises,
— accorde-lui une foi inébranlable, une vivante espérance, une charité attentive.

Tu as permis que ton Fils quitte sa maison et son pays
pour habiter en terre étrangère :
— souviens-toi de ceux qui demeurent loin de leur
famille et de leur peuple.

Donne aux pécheurs d'avouer leurs fautes, aux faibles de
reprendre courage,
— à tous la pénitence et le salut.

A tous les défunts qui ont espéré en toi,
— donne la paix éternelle.

Si l'on veut, au chœur, adopter la forme : refrains par l'assemblée, intentions par un soliste, on aura quelque peine à trouver trace des caractères d'une prière litanique, telle que j'ai essayé de la décrire, et telle que l'attendent — je crois bien — la plupart des communautés, surtout celles qui ont l'habitude de l'office choral. Comment trouver un thème commun de prière dans des intentions si diverses, dont chacune est d'ailleurs excellente ? Il reste la ressource, effectivement utilisée çà et là, de laisser un temps

de silence après chaque intention, avant la reprise du refrain. Mais outre que cette reprise est ainsi rendue plus difficile et beaucoup moins naturelle, le rythme étant rompu, la nécessité même de recourir à un moment de silence pour assimiler chaque intention laisse voir le jeu cérébral auquel la communauté est, une fois de plus, obligée. Et si l'on renonce au refrain pour utiliser la mise en œuvre, prévue par l'introduction et suggérée par la typographie, chaque intention étant alors dialoguée entre le président et l'assemblée, nous voici ramenés aux *capitella*, c'est-à-dire pratiquement au livre, à une prière où l'on n'a plus la liberté de suivre un mouvement intérieur sur l'espèce de « fond sonore » que fournit le soliste de la litanie.

Mais, après tout, peut-être des communautés prient-elles mieux ainsi. Alors, c'est parfait. N'imposons notre expérience à personne. Admettra-t-on pourtant que la litanie proprement dite a une saveur et une valeur liturgique qui ne se retrouvent pas dans les « intercessions » ? C'est la litanie seule qui permet, par le jeu du refrain répété, une prière à la fois simple, intime et commune. Mais peut-être la formule de *Prière du Temps présent* a-t-elle, à l'usage, d'autres qualités. En tout cas, il faut choisir. Un texte peut être conçu pour faire naître une litanie ou pour faire prier selon le mode des *Preces*, mais pas les deux à la fois. N'est-ce pas s'illusionner que de tenter cette aventure en superposant à des intentions qui se suffisent chacune à elle-même un refrain qui n'a finalement plus de rapport avec la plupart d'entre elles ?

II. MISE EN ŒUVRE

1. Place de la litanie.

Prenant donc comme hypothèse le choix de la litanie proprement dite, nous voilà à la question de sa mise en œuvre.

Et d'abord, où la placer ? Etant déjà entendu qu'elle est comprise dans la dernière partie de l'office, celle de la prière, comment la situer par rapport aux autres éléments qui constituent cette partie : silence (en beaucoup d'endroits), intentions « libres », Notre Père, oraison du jour ou de l'heure ?

On ne peut ici que faire des propositions, car l'expérience seule permettra de juger ce qui favorise au mieux la prière, et là est bien le résultat à chercher. Toutefois, ce qui a été dit ci-dessus de la litanie montre que ce mode de prière très simple doit normalement déboucher sur le silence, et c'est effectivement le cas assez souvent. Rien n'empêche que cette prière silencieuse soit elle-même réanimée par des intentions libres présentées par le président ou par des membres de l'assemblée. Le jeu s'apparente à celui des litanies : le refrain litanique a creusé dans la communauté le courant de la prière, mais plus profond est ce courant, moins il est individuel ; plus intériorisée est la prière, et plus elle est universelle, car l'intimité du contact avec Dieu est le contraire même de l'égoïsme. C'est pourquoi le silence qui suit la litanie est tout naturellement accueillant aux diverses intentions, générales ou particulières, qu'on peut lui offrir : elles ne le rompent pas, elles le peuplent. Qui en a fait l'expérience, le comprend tout de suite.

Mais après une prière aussi intense, faut-il retourner à une formule ? Nous avons pensé qu'une seule était en mesure, dans cette situation, de faire encore figure de sommet : le Notre Père, prière exemplaire. Il est tout à fait à sa place après la litanie et le silence qui la suit. Nulle collecte ne sera aussi capable de résumer toutes les intentions de la prière chrétienne, et d'achever celle-ci en la conformant au modèle que le Christ lui a laissé.

C'est pourquoi la juxtaposition d'une oraison, fût-elle propre ou commune, au Notre Père, nous a paru un doublet regrettable.

Par contre, si vraiment la prière liturgique doit accéder à cette simplicité et cette profondeur que nous lui souhaitons, l'assemblée est-elle en mesure d'y entrer tout de suite, après la série de chants et de lectures qui ont composé le reste de l'office ? C'est ici que l'intervention du président semble efficace. L'oraison qu'il dit d'abord devant tous et au nom de tous introduit l'assemblée dans la prière proprement dite. Ensuite, le courant n'a plus qu'à suivre sa pente.

Cette oraison, dite par le président avant la litanie, sera-t-elle celle du jour, ou une formule introduisant directement la litanie ? Il semble qu'une telle introduction soit quasi indispensable, sous la forme que l'on précisera. Dès lors, n'y a-t-il pas de nouveau risque de doublet entre l'oraison et la monition liée à la litanie ? Certaines communautés

l'ont senti, et — disposant des libertés nécessaires — ont préféré placer l'oraison du jour à la fin du rite d'ouverture, qui comporte alors : un début traditionnel (« Dieu, viens à mon aide... »), parfois amplifié les jours de fête (voir par exemple les psaumes invitatoires de l'office de Taizé), un tropaire ou une hymne, l'oraison. Cet ensemble est destiné à donner à l'office, dès le départ, le caractère du jour où il est célébré (férie, fête, etc.). La solution est intéressante.

2. Le texte.

Il commence avec l'introduction du président. Celle-ci vise avant tout l'essentiel de la litanie, c'est-à-dire le refrain. Mais il est normal — surtout si le refrain n'est pas très spécifié — qu'elle soit « colorée » par l'ensemble des invocations qui expliciteront la prière de tous.

Le refrain pourra être de genre très divers : formule générale, du type *Seigneur, exauce-nous*, ou caractérisée par le temps liturgique, la fête ou l'heure (matin ou soir), un thème choisi de prière...

Quant aux invocations, elles devront avant tout entrer dans le rythme de la prière litanique, dont le refrain demande à être répété à intervalles à peu près réguliers et pas trop prolongés. Elles contribueront à faire sentir ce rythme par leur brièveté, par une prosodie à peu près régulière (ce qui ne veut pas dire rigoureusement métrique), par des répétitions de texte ou des analogies de construction qui souligneront en même temps l'identité du thème. On en trouvera quelques exemples au paragraphe 3 ci-dessous : sans être parfaits, ils permettront de voir concrètement la ligne dans laquelle il nous semble que la litanie « fonctionne » au mieux.

On veillera à harmoniser le contenu au refrain, surtout si celui-ci est caractérisé. S'il se prête au contraire à différents thèmes, on en choisira un, mais un seul, de façon que la pensée ne soit pas sollicitée en des sens divers. Cette unité se prête cependant à une certaine souplesse. On s'en rendra compte également par les exemples cités.

Il est difficile, et il n'est sans doute pas avantageux de chercher des règles trop précises pour le contenu de la prière litanique. Sans doute peut-elle être, le matin, orientée vers

la sanctification du jour, et le soir vers l'action de grâce pour la journée passée, ou vers l'espérance de la vie future... Mais on peut aussi souhaiter une litanie de louange le matin, et une intercession ou une supplication le soir... Le dogmatisme est plus encombrant qu'utile. L'essentiel est que l'assemblée trouve un moment de vraie prière. Et le style de cette assemblée commandera souvent celui de sa prière.

3. Essais de réalisation.

Certaines des formules qu'on va lire sont inspirées, soit du livre d'Oosterhuis, *Quelqu'un parmi nous*, soit des antennes latines pour l'Avent ou le Carême, dans l'ancien office cistercien...

Ce n'est pas tant pour leur contenu qu'elles sont présentées ici que pour leur rythme, dans la perspective qui a été dessinée plus haut. Même de ce point de vue, elles ne sont pas toujours sans défaut : essais d'une communauté, à considérer globalement plutôt qu'en détail.

Le nombre de ces exemples est volontairement limité. Tel quel, il suffit à illustrer ce que l'on voulait dire ici. Et à supposer que ces formules soient acceptables, il a paru inopportun d'en donner une sorte de recueil. Dans la mesure où l'on dispose d'une certaine liberté pour la composition de ces prières, la publication est trop souvent, encore, un obstacle à une créativité locale qu'il faut au contraire promouvoir au maximum.

Un dernier mot au sujet d'une critique faite à ces formules par un liturgiste compétent, et d'ailleurs bienveillant. Dans l'ensemble, elles ne font pas allusion directement au monde d'aujourd'hui, aux besoins des hommes, à leurs luttes et à leurs angoisses. Ces thèmes méritent sans aucun doute qu'on s'y arrête. Il ne faut pas oublier cependant que dans une litanie, à la fin d'un office, le « nous » déborde largement la communauté présente au chœur : le mouvement naturel de la prière est de s'élargir en s'approfondissant, d'inclure le monde dans l'intimité même avec le Seigneur Créateur et Rédempteur de l'humanité. Mais peut-être en effet cela pourrait-il être plus explicite. L'invitatoire du président aurait aussi, à cet égard, un rôle à jouer.

I. Pour l'Avent, à laudes :

Invitatoire : Invoquons le Seigneur qui vient à nous.

Refrain : *Sois avec nous, Seigneur, Emmanuel.*

1. Tu viens à nous, Seigneur,
lumière du Dieu vivant.
2. Tu viens à nous, Seigneur,
parole de Dieu qui est amour.
3. Tu viens à nous, Seigneur,
Fils du Très-Haut, homme comme nous.
4. Tu viens à nous, Seigneur,
chair de notre chair et sang de notre sang.
5. Tu viens à nous, Seigneur,
pour vivre en nous avec nos frères.
6. Tu viens à nous, Seigneur,
pour que le monde croie.

(Cf. Oosterhuis, *op. cit.*, p. 99).

II. Pour le Carême, à laudes :

Invitatoire : Que le Christ notre Seigneur écoute notre appel et comble notre indigence.

Refrain : *Pitié, Seigneur !*

1. Jour après jour, Seigneur, nous te cherchons,
et nous désirons connaître tes voies.
2. C'est toi qui nous invites à la pénitence,
par elle, tu nous appelles à la vie.
3. Tu viens offrir la vie aux mourants,
la guérison aux paralysés.
4. Montre-nous le jeûne que tu aimes,
accompli dans la joie et sans hypocrisie.
5. Apprends-nous le désintéressement,
que notre main gauche ignore ce que fait notre main droite.
6. Fais-nous marcher sur la voie des pauvres,
où tu conduisis Marie, ta servante.

(Cf. antiennes de l'office — Lc 13, 5).

III. Pour le Carême, à vêpres :

Invitatoire : Au nom de tous nos frères, les hommes, supplions le Christ de nous prendre en pitié.

Refrain : *O Seigneur, écoute et prends pitié !*

1. Seigneur, tu sais que notre misère est grande, étends vers nous ta main pleine de miséricorde.
2. Nous sommes devant toi comme le plus jeune fils qui a dissipé l'héritage, prends pitié de nous, toi, le Fils bien-aimé.
3. Nous sommes devant toi comme la pécheresse pardonnée, fais grandir notre amour, toi qui es sans péché.
4. Nous sommes devant toi comme le publicain Zachée, apprends-nous à tout donner, toi qui fus crucifié.
5. Nous sommes devant toi comme la femme de Samarie, conduis-nous vers la source d'eau vive, toi qui donnes l'Esprit.
6. Nous sommes devant toi avec la Vierge Marie et tous les saints, rassemble-nous un jour pour célébrer la Pâque éternelle.

IV. Pour la semaine de Pâques, à vêpres :

Invitatoire : Christ est ressuscité, soyons dans la joie !

Refrain : *Joie au ciel, exulte la terre !*

1. Christ est ressuscité !
Il a brisé les liens de la mort,
et s'est relevé victorieux des enfers.
2. Christ est ressuscité !
Il s'est manifesté à ses disciples,
et leur a promis la venue de l'Esprit.
3. Christ est ressuscité !
Seigneur des morts et des vivants,
il a renouvelé toute créature.
4. Christ est ressuscité !
Il reste avec nous jusqu'à la fin du monde,
répandant sur les hommes sa lumière et sa paix.

5. Christ est ressuscité !

Il est glorifié dans les cieux par les anges,
il reviendra transfigurer l'univers.

4. La musique.

La dernière litanie ci-dessus est prévue pour être entièrement chantée. Ce qui nous amène à parler de la musique.

De petits groupes pourraient sans doute s'en passer : il leur est possible de « dire », sans chanter, invocations et refrain, de manière à la fois très simple et très « fonctionnelle » : l'intériorité de la prière pourrait y gagner. « Pourrait », seulement, car le chant garde toujours sa valeur incantatoire. Or, la litanie peut beaucoup gagner, aussi, à l'incantation, c'est-à-dire à l'enchantement que provoque cet élargissement, cet approfondissement de l'espace sonore par la voix chantée. Il reste que c'est parfois plus difficile à réaliser en groupe restreint.

Dans une communauté un peu nombreuse, le chant sert sans doute l'unanimité, résout le problème du « ton » à trouver, mais surtout permet au refrain d'atteindre, dans la louange ou la supplication, un ordre de vérité et d'intensité auquel n'arriverait pas l'ensemble des voix parlées. En assemblée, le « geste » de chanter est au total plus vrai que celui de dire et surtout de répéter une phrase brève qui s'apparente au cri. Paul Cneude, qui en fait la remarque, ajoute : « ... la répétition chantée, nourrie par le contenu même des intentions successivement offertes à la prière, peut et doit devenir de plus en plus intensive au fur et à mesure que se déroule la litanie : seul, le chant peut conduire à cette plénitude¹⁵. »

De sa nature, la musique tend à conduire le langage au-delà de lui-même. Son emploi est donc tout indiqué dans une prière qui tend à se dépasser pour aboutir au silence. Est-ce à dire qu'alors il y ait aussi intérêt à chanter l'invocation (ou intention) du soliste ? Nous retrouvons ici, dans le cas particulier de la litanie, le problème délicat du rapport musique-liturgie. Car s'il est vrai que la musique apporte une dimension nouvelle à l'acte liturgique, elle peut aussi aller si loin en ce sens qu'elle tire finalement à elle

15. P. CNEUDE, *Que faisons-nous à la messe ?* (Ed. Saint-Paul), p. 283. La remarque est faite à propos de la prière universelle de la messe. En ce qui concerne le refrain, elle est également valable pour la prière litanique de l'office.

tout l'intérêt, et fasse perdre de vue la signification première, et fondamentale, du rite. On sait l'histoire du psaume-graduel¹⁶.

Cette réserve faite¹⁷, il ne faut pas oublier l'apport positif de la musique. Si elle demeure discrète, elle resserre le dialogue entre soliste et communauté. Accentuant la continuité entre refrain et invocation, elle prolonge l'influence de l'un sur l'autre, et permet ainsi d'allonger l'invocation sans enlever au refrain sa primauté.

Un très bon exemple en est donné par la litanie qui, dans l'office de Taizé, figure aux mercredis d'Avent¹⁸. Les invocations des deux solistes sont tout simplement les grandes antiennes « O », complétées par une citation de l'Apocalypse. Mais les deux récitatifs prolongent simplement, chacun à sa manière, le refrain que la polyphonie impose avec netteté.

Ce refrain : « Seigneur, viens bientôt », est lui-même tiré de l'Apocalypse, et tout à fait à sa place dans une liturgie d'Avent. Dans le contexte de cet appel, les sept antiennes déploient en éventail un thème qui est en réalité unique : l'appel au Christ, sous les divers noms prophétiques qui lui furent donnés, Sagesse, Rameau de Jessé, etc. Le parallélisme de leur construction : « O..., viens pour... », accentue cette unité. Elles apparaissent ainsi comme les harmoniques du son fondamental auquel le chœur revient sans cesse : « Seigneur, viens bientôt. » La dernière invocation du soliste reprend elle-même ce thème, sur des paroles un peu différentes, achevant de donner à l'ensemble un caractère très net d'homogénéité.

Que l'on *chante* cette litanie, et l'on se rendra compte que le centre de la prière est bien le refrain, que c'est de lui que tout découle et à lui que tout se ramène. L'immense attente du monde passe dans ces quelques syllabes : la sobre modulation du récitatif en prolonge l'écho, et le ramène au refrain.

Ce flux et reflux de la prière, semblable à une respiration, c'est le mouvement de la litanie.

M. Clément de BOURMONT,
moine de Bellefontaine.

16. *Ibid.*, p. 53 ss, en particulier 58-59. Cf. J. GELINEAU, *op. cit.*, p. 100, et *Eglise qui chante* 18, p. 5-6. Voir aussi *L'Eglise en prière*, p. 350.

17. Ce n'est pas une clause de style. Dans le numéro cité de *Prier ensemble*, on signale un exemple concret (p. 44).

18. Office de Taizé, p. 30. Disque SM 17 M 239, 45 tours.